

<https://www.snetap-fsu.fr/Un-service-RH-ne-devrait-pas-dire-ca-Flash-InfoRH-le-SNETAP-FSU-repond.html>



"Un service RH ne devrait pas dire ça..." : Flash InfoRH, le SNETAP-FSU répond !

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 3 mai 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Cher.es collègues,

Vendredi 29 avril nous avons tous et toutes été destinataires du mail ayant pour objet "hausse du traitement minimum des agents de la fonction publique", les désormais habituels "Flash Info #RH" de notre Service des Ressources Humaines (SRH).

Compte-tenu du caractère résolument propagandiste de ce Flash Info #RH, le SNETAP-[FSU](#) a décidé d'adresser à toutes et tous un "droit de suite", une lecture critique de ce document.

- Rappelons que cette annonce n'a qu'une visée : **éviter aux agent.es de la fonction publique, qui ont les salaires les plus bas, de percevoir une rémunération illégale car sous le niveau du salaire minimum légal : 1383 euros nets au 1er mai 2023 pour un temps plein !**
- Rappelons que cette augmentation ne fait que suivre avec peine et retard l'inflation. Aucun "coup de pouce" alors que le gouvernement en a la possibilité mais qu'il se refuse depuis des années à le faire au nom de la "compétitivité économique de la France" !

Cette annonce dans sa forme et son fond est une insulte à l'intelligence des agent.es du ministère :

- Alors que **nos collègues de catégorie C** stagnent en bas de grille dans les échelons au [SMIC](#) et qu'ils n'ont aucune perspective d'évolution, ce sont désormais les 8 premiers échelons de l'échelle C1 qui en comporte 11, les 5 premiers de l'échelle C2 et les 2 premiers de l'échelle C3 qui sont à l'indice minimum. Les agent.es de catégorie B sont désormais concernés avec les 3 premiers échelons du 1er grade **de catégorie B** qui se trouvent également à l'indice minimum alors même que ces grilles avaient été réformées en septembre 2022...
- Alors que lors de la bilatérale du 28 février entre le SNETAP-FSU et le SRH, le chef des ressources humaines interrogé sur le sujet avait déclaré : "le MASA n'a pas d'autre choix que de relever les bas salaires pour suivre l'augmentation du SMIC."
- Alors que nous devons batailler pied à pied pour **la régularisation de nos collègues [AESH](#)** pour parfois leur permettre de percevoir leur dû : des sommes parfois de plusieurs milliers d'euros. La grille actuelle des [AESH](#), c'est 9 années au SMIC et une augmentation d'à peine 15 euro la 10ème année !
- Alors que le point d'indice, qui était gelé depuis de nombreuses années, a connu une revalorisation en 2022 de 3,5% ne compensant en aucun cas l'inflation et que le pouvoir d'achat dans la fonction publique s'effondre inéluctablement.
- Alors que la part de l'indemnitaire dans la rémunération est de plus en plus conséquente, n'est que très rarement revalorisée et ne compte pour ainsi dire pas dans le calcul de la retraite. Aucune mesure ne semble voir le jour pour accéder à nos revendications de transformation de l'indemnitaire en points d'indice.
- Alors que **les personnels [ATLS](#)** de l'enseignement technique et supérieur sont les "grands oublié-e-s" de la revalorisation des personnels !
- Alors que pour **les enseignant-e-s et [CPE](#)** titulaires et contractuel-e-s, la "paupérisation" se poursuit avec aujourd'hui une rémunération à l'entrée de carrière d'à peine 1,1 SMIC contre 2,2 au début des années 80 ! Et les mesures socle/pacte ne résoudront rien sauf à augmenter le temps de travail des personnels !

Cette annonce d'une "mesure de portée générale et pérenne" revalorisant l'indice des plus bas salaires dans la

fonction publique nous surprend tant les termes utilisés ne font que servir la propagande gouvernementale.

Pour le SNETAP et sa fédération la FSU, il est nécessaire et urgent de revaloriser les grilles, de décontingenter les grades et échelons qui peuvent l'être, de fluidifier les déroulements des carrières de toutes et tous, d'engager des politiques de promotion pour reconnaître le travail fait qui, chaque fois que nécessaire, s'articulent avec une requalification des emplois mais surtout qu'une augmentation de 70 points d'indice soit opérée pour toutes et tous.

Alors oui, dans ce cas, il serait légitime de parler d'une "mesure de portée générale et pérenne".